

Compte rendu de la séance du 19 décembre 2019

Secrétaire(s) de la séance:

Sylvie LABELLE

Ordre du jour:

Délibérations

Périmètre délimité des abords

Délibération du conseil:

Création des périmètres délimités des abords PDA (DE 2019 049)

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de l'urbanisme ;
- Vu le code du patrimoine, notamment les articles L.621-30 et suivants, ainsi que les articles R.621-92 et suivants ;
- Vu les deux dossiers de création de périmètre délimité des abords ;
- Considérant que les deux périmètres des abords proposés par l'architecte des bâtiments de France sont plus adaptés, à la réalité du terrain ainsi qu'aux enjeux patrimoniaux et paysagers des abords des monuments historiques concernés, que les actuels périmètres de protection automatiques de rayon 500 mètres ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide De donner un avis favorable sur les deux périmètres délimités des abords proposés par l'architecte des bâtiments de France et annexés à la présente délibération ;
- précise que les deux dossiers de création desdits périmètres seront soumis à enquête publique unique concomitant au projet de PLU intercommunal ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire;
- adopte à l'unanimité des membres présents.